



AUX MEMBRES ACTIFS ET MEMBRES RETRAITÉS

Le 21 août 2017

Précisions concernant le délai d'appel de 30 jours

Compte tenu du nombre important de demandes d'information reçues concernant le délai d'appel applicable à la suite du jugement rendu par la Cour supérieure du Québec le 20 juillet dernier, nous souhaitons apporter quelques précisions.

L'article 360 du *Code de procédure civile* du Québec prévoit que la partie qui entend porter un jugement en appel est tenue de déposer sa déclaration d'appel dans les 30 jours de la date de l'avis de jugement.

Bien que le jugement de la Cour supérieure du Québec soit daté du 20 juillet 2017, l'avis officiel de jugement notifié par la Cour est daté du 1^{er} août 2017.

Conséquemment, le délai d'appel correspond au 31 août 2017.

Nous vous tiendrons informés dès que nous serons fixés quant à l'intention du ministère de la Santé et des Services sociaux d'interjeter ou non appel.

Pour connaître toutes les informations en lien avec ce dossier et les démarches à entreprendre, nous vous invitons à consulter la page Web suivante :

<http://agesss.qc.ca/index.php/fr/dossier-special-requete>.

Nous vous rappelons qu'une ligne téléphonique et une adresse courriel sont également accessibles pour toute question concernant ce dossier :

- Adresse courriel : loi10@agesss.qc.ca
- Téléphone : 450 651-6000 ou 1 800 361-6526, poste 1010. Les conseillers en ressources humaines répondront à toutes vos questions dans les meilleurs délais.

Considérant le volume important de demandes d'information et de conseils, nous comptons sur votre compréhension quant au délai de réponse à vos demandes.

L'équipe de l'AGESSS |



Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
601, rue Adoncour, bureau 101
Longueuil (Québec) J4G 2M6
T : 450 651-6000 | SF : 1 800 361-6526 | F : 450 651-9750
agesss@agesss.qc.ca | www.agesss.qc.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux! Facebook [AGESSS](#) - Twitter [@agesss_info](#)

This information is not available in English. For further details concerning this email, please contact us at 450 651-6000 or 1 800 361-6526.

Si votre courriel ne supporte pas les liens hypertextes, veuillez copier et coller le lien dans votre navigateur.

Prenez note que certains établissements ne vous donnent pas accès à des sites Web extérieurs ou encore que seuls certains sites Web présélectionnés vous sont accessibles. Il est donc possible que l'hyperlien contenu dans ce message ne fonctionne pas. Pour remédier à cette situation, vous pouvez nous transmettre votre adresse de courriel personnel. Il suffit d'envoyer cette information à agesss@agesss.qc.ca. Merci de votre collaboration.

Pour vous désabonner des envois de l'AGESSS, veuillez nous en faire part par courriel à agesss@agesss.qc.ca. Prenez toutefois note que toutes les informations de l'AGESSS sont dorénavant transmises par voie électronique seulement.